

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 15

SEANCE DU JEUDI 14 MAI 2009

L'an deux mille neuf, le jeudi quatorze mai à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel MAUREL, Maire.

Présents : Michel MAUREL, Christian BERNAT, Geneviève SOCCOL, Claude ALBA, Monique MARTY, Thierry CAUSSE, Didier MAHOUX, Christophe MAURIES, Jean-Marc ALLAIN, Laurence FLEURY, Pascale ROMERO, José NUNES, Céline ROCACHER, Gabriel VIGUIER, Jacqueline ESCANDE.

Absents et excusés : Néant.

Date de la convocation : 06/05/2009
Date d'affichage : 06/05/2009
Madame Monique MARTY est nommée secrétaire de séance

1°) DECISION MODIFICATIVE N°1 – INTEGRATION DE L'E CLAIRAGE PUBLIC DANS LE PATRIMOINE – OPERATION ECLAIRAGE CARREFOUR MAIRIE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à 15 voix pour, de procéder à une décision modificative d'un montant de 3 332.93 € ainsi qu'il suit :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	de Augmentation de crédits	Diminution de crédits	de Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D2315-135 : Travaux participation SDET		3332.93 €		
TOTAL D23		3332.93 €		
R 1021- 135 : Eclairage carrefour mairie				3332.93 €
TOTAL R 10				3332.93 €
TOTAL GENERAL		3332.93 €		3332.93 €

2°) DEMANDE DE SUBVENTION / FONDS DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL (Axe 1-Mesure 1) AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR LA CONSTRUCTION DES VESTIAIRES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'estimation totale de la construction des vestiaires s'élève à **109 305.91 € HT** soit **130 729.87 € TTC**.

Ce projet peut bénéficier de l'octroi du « Fonds de Développement Territorial » à hauteur de 30 % de 70 000 € HT. La subvention pourrait s'élever à 21 000 €.

Ce projet est inscrit au budget primitif communal 2009 et sera financé par les fonds propres communaux et la subvention du FDT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à 15 voix pour :

- de DEMANDER l'octroi du Fonds de Développement Territorial (Axe 1-Mesure 1) auprès du conseil Général pour la construction des vestiaires à hauteur de 30 % de 70 000 € HT.

Par ailleurs, le Conseil municipal décide de lancer la consultation des entreprises pour le bâtiment technique communal. Un avis sera affiché à la mairie. Monsieur NUNES a préparé le cahier des charges.

Il y a lieu de se renseigner également auprès de la DDE pour savoir quand nous seront retournés les permis de construire.

3) PLAN DE RELANCE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE AU NIVEAU DE L'ECOLE DE FREJEVILLE

Monsieur CAUSSE informe les conseillers qu'il a procédé à une intention de candidature (1^{ère} étape) de l'école de Fréjeville en accord avec Melle LUNARDELLI. Il explique le principe.

L'Education nationale débloque une enveloppe de 50 M € pour équiper les écoles rurales en classe numérique soit un tableau blanc interactif, ordinateurs, meubles de rangement, etc...

Il faut savoir qu'il y a 42 écoles dans le Tarn ; il y a environ 5000 écoles rurales (villes de moins de 2000 habitants) éligibles.

L'Etat prend en charge 80 % de l'investissement avec un plafond de 9 000 € HT.

En résumé, la 1^{ère} étape est l'intention de candidature. La 2^{ème} étape l'acte de candidature (élaboration conjointe école – collectivité). 3^{ème} étape, validation. 4^{ème} étape, signature de la convention. 5^{ème} étape, versement d'une avance sur subvention et 6^{ème} étape, versement du reste à payer de la subvention.

4) COMPTE-RENDU DE L'INSPECTION RELATIVE A L'HYGIE NE DES DENREES ALIMENTAIRES (CANTINE) – REFLEXION SUR LE CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA CONFECTION DES REPAS DES ELEVES DU RPI ET DES PERSONNES AGEES.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de l'inspection qui a eu lieu à la cantine scolaire le 2 avril 2009.

Quelques travaux sont à faire pour être en conformité.

Par ailleurs, contact a été pris avec Occitanie Restauration. Les informations suivantes ont été données : la durée du contrat est d'un an avec préavis de 3 mois. Ils livrent à une quarantaine d'écoles et plusieurs maisons de retraite. La livraison aux personnes âgées se fait un jour sur deux. Ils livrent entre 9 h 30 et 10 h 30.

A ce jour, Monsieur le Maire annonce qu'on ne peut pas encore prendre de décisions car il faut attendre les propositions de la Mairie de Castres.

Le choix du prestataire est donc reporté à une séance ultérieure.

5) TOUR DE GARDE POUR LES ELECTIONS EUROPEENNES

SCRUTIN DU 7 JUIN 2009	
8 HEURES-10 HEURES	Michel MAUREL – Geneviève SOCCOL - Gabriel VIGUIER
10 HEURES-12 HEURES	Claude ALBA – Pascale ROMERO – Jean-Marc ALLAIN

12 HEURES-14 HEURES	Christian BERNAT – Céline ROCACHER – Robert SOCCOL
14 HEURES- 16 HEURES	Monique MARTY – Didier MAHOUX – Thierry CAUSSE
16 HEURES- 18 HEURES	Claude ALBA – Christophe MAURIES – Claude MOLINIER
18 HEURES-20 HEURES	Geneviève SOCCOL – Christian BERNAT – Laurence FLEURY
20 HEURES-22 HEURES	Michel MAUREL – Monique MARTY – José NUNES

6) COMPTE-RENDU DE LA REUNION AVEC LA POSTE

M. BERNAT relate la visite de Mme POYO de la Poste en date du 29 avril.

La commune s'est engagée à commander des enveloppes « prêt à poster » avec la photo de Fréjeville. Christophe MAURIES a préparé deux montages photo avec le village de Fréjeville. Les conseillers choisissent la proposition n°2 à 10 voix pour.

Une convention a également été signée pour avoir la possibilité de retirer les timbres directement auprès de la poste de Sémalens.

7) COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CENTRE DES IMPOTS

M. Thierry CAUSSE et M. Christian BERNAT ont assisté le 28 avril à une réunion organisée par l'Association des Maires où était présent le Directeur des Impôts d'Albi.

Ont été expliqués les moyens de calcul des différentes taxes, le travail de la commission communale, la classification des habitations avec photos à l'appui.

8) REVISION DE LA DELIBERATION DU 08/01/2009 CONCERNANT LE PRIX DU LOT N°4.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que M. et MME MARC Aurélien ont renoncé à leur projet d'acquisition du lot n°4 par courrier en date du 23 avril 2009.

En revanche, de nouveaux acheteurs sont intéressés par ce terrain, et, après négociations, ils souhaitent l'acquérir au prix de 41 000 €.

Monsieur le Maire demande donc aux conseillers de se prononcer compte-tenu du contexte économique actuel et de la nécessité de clôturer cette opération qui a commencé en 2006.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE**, à 15 voix pour :

- **DE REVISER LE PRIX DU LOT N°4** qui avait été fixé par délibération le 8 janvier 2009 à 47 300 €.
- **DE FIXER LE PRIX DU LOT N°4 à 41 000 €.**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a la possibilité d'embaucher M. Cédric HENRIOT sous contrat d'accompagnement à l'emploi.

Monsieur le Maire énumère les avantages de ce type de contrat aussi bien pour la collectivité que pour le salarié puisque ce dernier peut bénéficier d'une formation. Il demande aux conseillers de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE**, à 15 voix pour :

- **D' EMBAUCHER M. Cédric HENRIOT sous Contrat d'Accompagnement à l'Emploi à compter du 15 juin 2009 pour une durée de 8 mois et à 35 heures de travail hebdomadaires.**
- **de PRENDRE EN CHARGE LA FORMATION de M. Cédric HENRIOT dans le cadre du C. A. E.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat et à effectuer toutes les démarches nécessaires.**

Madame Laurence FLEURY rappelle que la formation a un coût de 1400 € pour la mairie mais l'Etat prend en charge 95 % du salaire au lieu de 90 %.

Bilan des Associations bénéficiant de subventions

Monsieur le Maire souligne que certaines Associations n'ont pas fourni leurs bilans comptables.

Il conviendra d'adresser un courrier aux associations qui bénéficient des subventions de la mairie pour leur demander de nous faire parvenir l'état de leurs dépenses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.